

TOYOTA

NOTRE ETHIQUE PROFESSIONNELLE

CODE DE CONDUITE
DE TOYOTA EN EUROPE

NOVEMBRE 2024





\ SOMMAIRE

Message de la Direction	4
Objectifs du Code de conduite de Toyota en Europe.....	6
Lien avec le Code de conduite du groupe Toyota	7
Exprimez-vous !.....	7

Chapitre 1

Nous prenons soin des personnes	8
Un environnement de travail valorisant la diversité et l'inclusion ..	10
Santé, sécurité et bien-être	12
Droits humains	14
Données personnelles.....	16

Chapitre 2

Nous prenons soin de la société	18
Environnement	20
Relations institutionnelles et activités politiques.....	22
Communication, confidentialité et propriété intellectuelle	24

Chapitre 3

L'intégrité au cœur de toutes nos actions	26
Sécurité et qualité des produits.....	28
Activités d'approvisionnement.....	30
Ventes et concurrence loyale.....	32
Confidentialité et délit d'initié	34

Chapitre 4

L'honnêteté pour moteur	36
Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, sanctions internationales.....	38
Conflit d'intérêts	42

Exprimez-vous !	44
Comment prendre la parole ?.....	44
Engagement de non-représailles.....	44



Le groupe Toyota se développe dans un environnement qui change à grande vitesse, et se définit aujourd'hui comme un acteur de la mobilité pour tous. Pour accompagner cette mutation, il était nécessaire de faire évoluer notre code éthique tout en conservant les fondamentaux :

- Respecter la législation du pays où le groupe est actif ;
- Adopter un comportement éthique basé sur la transparence, l'honnêteté et l'intégrité."

Vous avez entre les mains le Code de Conduite de Toyota en Europe (qui remplace le Code d'Éthique de TMMF, version 2022).

A l'échelle de TMMF, j'ai confié à Benoît Chambon, Vice-président Corporate, l'animation de notre démarche vers une éthique professionnelle exemplaire, ainsi que

la définition des bonnes pratiques associées.

Ceci passe par l'application au quotidien de principes simples énoncés par TMC : "Si vous faites une erreur, arrêtez-vous et améliorez-vous", "Agissez avec intégrité", "Ne fuyez pas les faits, ne les cachez pas, ne travestissez pas la réalité ».

Je compte sur vous tous pour faire vivre ce Code de Conduite en appliquant ces principes au quotidien. Je vous encourage aussi à améliorer nos pratiques en identifiant tout écart avec les valeurs mises en avant dans la Toyota Way.

Faisons de ce Code une opportunité pour être encore plus exigeants envers nous-mêmes et envers les autres en termes d'éthique des affaires. Je compte sur vous.

Rodolphe Delaunay, Président



Depuis ses débuts, Toyota a défini des principes directeurs et des valeurs guidant nos comportements professionnels, notamment par la Toyota Way. Dans toutes nos activités au sein de TMMF, ces valeurs et principes sont déployés au quotidien par chacun d'entre nous.

Avec la mutation de l'activité du groupe en « entreprise de la mobilité », nos valeurs sont ici re-précisées, pour chacun d'entre nous mais aussi vis-à-vis de l'ensemble de nos partenaires (fournisseurs, membres de la communauté locale...).

Le strict respect de ces valeurs est nécessaire, mais pas suffisant : il nous faut y associer la conformité, c'est-à-dire le respect absolu des lois et règles, concernant notamment les droits humains, les données personnelles, l'environnement, la corruption. C'est à ce dernier titre que nos Engagements Anti-Corruption sont spécifiquement développés en complément de ce Code, pour apporter des réponses concrètes aux situations auxquelles nous pouvons être confrontés.

Malgré la connaissance des bonnes pratiques dans l'absolu, des difficultés peuvent subsister : c'est la raison pour laquelle nous vous encourageons tous à « vous exprimer » pour signaler les manquements à l'éthique des affaires. Dans ce contexte, TMC vient de mettre en place une ligne d'alerte externe pour l'ensemble du groupe, *Global Speak-Up Line*, qui complète le dispositif de signalement actuellement en place.

Au-delà de la Toyota Way, qui intègre ces notions d'éthique et de respect, et constitue l'ADN de notre entreprise, ce Code de Conduite est une excellente opportunité pour reconsidérer nos modes de fonctionnement et nous assurer de leur conformité réglementaire.

Je compte sur vous et reste disponible pour échanger sur ce sujet.

Benoît Chambon,
Vice-président Corporate Affairs

OBJECTIFS DU CODE DE CONDUITE DE TOYOTA EN EUROPE

Nos pratiques professionnelles quotidiennes sont basées sur les valeurs, les méthodes et la philosophie d'entreprise de Toyota, développées au cours d'années d'expérience et transmises de génération en génération. Ce code de conduite constitue un guide important pour mettre en oeuvre les préceptes du groupe Toyota, et décrit notre engagement à atteindre le meilleur niveau en termes de comportement professionnel éthique.

Le présent Code de conduite s'applique à Toyota Motor Manufacturing France (ci-après « TMMF » ou « nous »), à sa direction et ses personnels (salariés et personnel temporaire), ainsi qu'à ses prestataires. Toyota attend également de ses entités partenaires, telles que les fournisseurs, les concessionnaires et les agents commerciaux, qu'ils respectent ce Code de conduite et mènent leurs activités en observant des principes similaires.

Le Code de conduite aborde plusieurs thématiques importantes, mais ne traite pas de toutes les situations en détail. Si vous rencontrez une situation dans laquelle vous hésitez quant à l'attitude à adopter, posez-vous les questions suivantes :

- 1 *Cette attitude est-elle conforme à ce Code de conduite, à nos procédures et aux valeurs de Toyota?*
- 2 *Serais-je fier de ce choix si mes collègues l'apprenaient?*
- 3 *Si mon attitude était rendue publique, est-ce que je l'assumerais sans hésitation?*

Si vous répondez oui aux trois, vous aurez probablement choisi la bonne attitude. Si la réponse à l'une des questions est non, interrompez-vous et demandez confirmation avant d'agir.

Lorsque vous avez des questions ou que vous avez besoin de plus d'informations sur les politiques de Toyota, vous pouvez contacter votre hiérarchie, un service interne tel que les ressources humaines, le service juridique, le service conformité éthique (le département Corporate Planning et Conformité), le Conseiller Ethique, ou la division de TMMF qui est le plus en lien avec le sujet.

LIEN AVEC LE CODE DE CONDUITE DU GROUPE TOYOTA

Ce Code de conduite intègre les principes du Code de conduite mondial de Toyota (*Toyota Global Code of Conduct*). Ce dernier établit le standard Toyota et les attentes minimales envers tous les salariés et fournit des préconisations pour adopter le bon comportement. Ce Code de conduite de Toyota en Europe complète les politiques mondiales de Toyota et prend en compte les pratiques d'affaires du groupe en Europe, ainsi que les lois et réglementations en vigueur dans cette région du monde.

En d'autres termes, ce Code de conduite est conforme au Code de conduite mondial de Toyota, avec des prescriptions supplémentaires spécifiques à l'Europe et à la France. Nous vous recommandons de vous référer à ce Code de conduite de Toyota en Europe, car il répond à toutes les exigences européennes.

EXPRIMEZ- VOUS !

Toyota crée un environnement de travail sûr et protégé, encourage les salariés à dévoiler les activités présumées abusives ou illégales, et protège ceux qui les signalent (les « lanceurs d'alerte »).

Nous vous demandons de signaler rapidement toute violation, avérée ou présumée, du Code de conduite, des lois ou des règlements, afin d'éviter tout préjudice supplémentaire à nos collègues concernés et à l'entreprise. Nous investiguerons l'affaire signalée de manière approfondie et, le cas échéant, nous prendrons les mesures appropriées.

De plus amples informations à ce sujet sont disponibles en page 44 de ce Code de conduite.



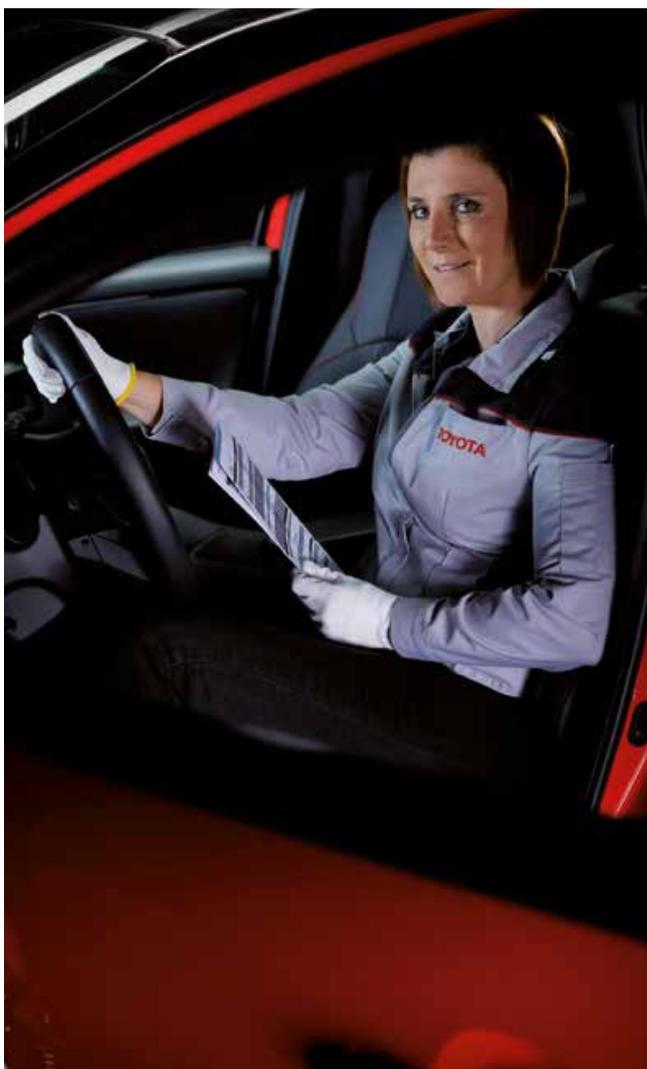


NOUS PRENONS SOIN DES PERSONNES



UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL QUI VALORISE LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

Toyota est une entreprise mondiale qui s'appuie sur les forces et les talents de ses personnels issus d'une variété de pays, cultures et horizons. Toyota valorise la diversité et s'engage en faveur de l'égalité des chances, indépendamment de la nationalité, du sexe, de la religion, de l'origine ethnique ou de l'âge. Nos décisions en matière de ressources humaines sont fondées uniquement sur la compétence et la performance, sans aucune forme de discrimination. Nous faisons tout pour être un lieu de travail inclusif et accueillant de la diversité, dans lequel tous les personnels se sentent en sécurité et valorisés.



Principes

- Nous valorisons chaque personne de l'entreprise, indépendamment de ses antécédents ou de son identité, et nous œuvrons pour favoriser un environnement de confiance et d'appartenance, où toutes et tous se sentent appréciés.
- Nous mettons tout en œuvre pour créer un lieu de travail diversifié et inclusif, exempt de toute forme de violence, de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination.
- Nous développons activement l'égalité des chances et traitons tous les personnels de manière équitable.
- Nous favorisons un environnement dans lequel les salariés peuvent partager leurs opinions et leurs idées ouvertement et en toute sécurité, afin de forger une culture de collaboration et d'innovation.
- Nous nous conformons à la réglementation du travail et offrons des conditions d'emploi sûres, stables et satisfaisantes.



Votre mission

- Créez et maintenez un lieu de travail sécurisé, diversifié, équitable et inclusif, où les personnels se sentent valorisés, respectés et en sécurité.
- Prenez en compte différentes perspectives et expériences qui nous aident réellement à innover et à nous améliorer.
- Pour ce qui concerne les personnes (recrutements, promotions, évaluations), basez vos décisions sur la compétence et la performance.
- Adoptez une position de tolérance zéro à l'égard de toute forme de violence, de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination. Ceci inclut le harcèlement sexuel, le harcèlement moral (abus de pouvoir), et toute forme de comportement qui porte atteinte à la dignité d'un individu.
- Ne faites jamais de discrimination fondée sur l'identité de genre, l'âge, la nationalité, le pays d'origine, la race, l'origine ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle, le milieu socio-économique, la religion ou la foi, le statut matrimonial ou la parentalité.
- Prenez la parole et informez immédiatement votre management si vous êtes témoin ou victime de toute forme de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation, signalez-le au Conseiller Ethique de TMMF, contactez la plateforme externe des signalements éthiques (Alertcys), ou la plateforme mondiale de signalement éthique du groupe Toyota *Global Speak-Up Line*.

*La diversité
et l'inclusion
permettent à
nos équipes
de s'épanouir
et font de
Toyota une
entreprise
plus forte*

SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

Nous nous engageons à créer un environnement de travail qui favorise le bien-être physique, mental et émotionnel. Dans tous nos lieux de travail et bureaux, nous avons déployé des mesures performantes en termes de santé et de sécurité. Nous attendons de tous nos salariés qu'ils participent à maintenir ces dispositifs au plus haut niveau, et prennent soin de leur santé, de leur sécurité et de leur bien-être, ainsi que de ceux de leurs collègues.

Principes

- Nous offrons des conditions de travail sécurisées et appropriées.
- Nous prenons soin de la santé, de la sécurité et du bien-être de nos personnels, et accueillons favorablement les idées d'amélioration des conditions de travail. Nous nous conformons à toutes les lois et réglementations en matière de santé, de sécurité, et du travail.
- Nous accordons de l'importance au maintien d'un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Nos salariés sont encouragés à gérer efficacement leur charge de travail, à prendre des pauses en cas de besoin, à se déconnecter des réseaux professionnels en dehors du temps de travail, et à utiliser les modalités de travail flexibles disponibles.
- Nous attendons de tous nos salariés qu'ils et elles se soutiennent et se considèrent mutuellement avec dignité, respect et professionnalisme. Le bien-être individuel dépend fortement de la possibilité d'évoluer dans un lieu de travail où prévalent des relations humaines saines, respectueuses et inclusives.

Votre mission

- Faites de la santé, de la sécurité et de la gestion du bien-être une priorité dans votre travail. Signalez tout danger, situation malsaine ou risquée au management, à la direction des Ressources Humaines (sujets de bien-être) ou aux équipes Santé-Sécurité (sujets de sécurité).
- Conformez-vous aux règles et procédures santé et sécurité de Toyota, ainsi qu'aux lois et règlements applicables.
- Ne travaillez pas sous l'influence de l'alcool ou de substances illégales, c'est interdit. Les médicaments ne sont pas non plus autorisés s'ils ne permettent pas l'exécution de vos tâches en toute sécurité.
- Présentez à votre hiérarchie toute idée d'amélioration en faveur de la santé, de la sécurité ou du bien-être au travail.



*Nous avons à cœur
le bien-être de toutes les
personnes qui travaillent
chez Toyota, leur santé et
leur sécurité sont notre
priorité absolue*

\ DROITS HUMAINS

Nous nous engageons à respecter les droits de toutes les personnes et de toutes les entités susceptibles d'être impactées par nos activités, qu'il s'agisse des salariés, des communautés locales, des clients ou des entités partenaires. Toute personne, sans distinction de nationalité, d'âge, de race, d'orientation sexuelle, de sexe ou de religion, peut faire valoir ses droits humains. Il s'agit notamment de l'égalité des chances en matière d'emploi, de la non-discrimination, de l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé ou de l'esclavage moderne, de la liberté d'association, du droit d'adhérer à des organisations syndicales, de salaires équitables et de conditions de travail sûres et saines.

Les droits humains sont énoncés dans la Convention européenne des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE.

Principes

- Nous respectons et favorisons les droits humains tels que l'égalité des chances, des conditions de travail sûres et saines, et la liberté d'adhérer à un syndicat. Tous les salariés, fournisseurs et autres entités partenaires sont encouragés à respecter les droits humains et à se conformer aux mêmes critères.
- Nous sélectionnons les entités partenaires potentielles à l'aide de processus appropriés pour identifier, prévenir et mettre fin aux violations des droits humains. Nous attendons de nos entités partenaires qu'elles respectent tous les droits humains, et prendrons les mesures appropriées si nous constatons une infraction.

- Nous respectons les Normes internationales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les autres lois en vigueur.





© TMMF © Samuel Dhote

Votre mission

- Traitez vos interlocuteurs avec respect et dignité dans vos interactions quotidiennes avec vos collègues, vos entités partenaires ou vos clients. Ne faites jamais de discrimination à l'égard de qui que ce soit.
- Lorsque vous êtes en relation avec des entités partenaires, assurez-vous qu'elles respectent la Charte des achats responsables de TMMF, et intégrez les droits humains dans vos communications et réunions régulières de suivi des activités.
- Familiarisez-vous avec la politique de Toyota Europe en matière de droits humains et avec les directives pour le développement durable des fournisseurs, et mettez-les en application.
- Signalez immédiatement toute violation potentielle des droits humains, sur le lieu de travail ou chez un partenaire, à votre hiérarchie, sur la plateforme des signalements éthiques (Alertcys), ou au Conseiller Ethique de TMMF .

Nos références

- *Toyota Global Human Rights Policy* (Politique mondiale de Toyota en matière de droits humains)
- *Politique de Toyota Europe en matière de droits humains*
- *Toyota Europe Supplier Sustainability Guidelines* (Directives Toyota Europe pour le développement durable des fournisseurs)

Nous respectons les droits humains de tous les salariés, clients et partenaires impactés par nos activités



\ DONNÉES PERSONNELLES

Dans un monde de voitures connectées, de médias sociaux, de recherche et de marketing basés sur les données, nous traitons les données personnelles de nos clients, salariés et entités partenaires. Nous les informons de manière transparente sur les données que nous collectons et sur la manière dont nous les utilisons. Nous assurons la sécurité et la confidentialité des données et protégeons la confidentialité des informations personnelles. Nous traitons les données dans le strict respect de toutes les lois applicables, en particulier le règlement général sur la protection des données (RGPD) et la directive européenne « vie privée et communications électroniques ».

Toutes les données relatives à une personne identifiable sont considérées comme des données personnelles et nécessitent une protection particulière. Les exemples courants sont le nom d'une personne, les caractéristiques personnelles telles que le sexe, la profession, l'âge, le numéro de téléphone, l'adresse postale, l'adresse mail, les coordonnées bancaires, les photos et les enregistrements vidéo ou vocaux. Les données de géolocalisation sont des données à caractère personnel, de même que toute information pouvant être liée à un véhicule ou à son numéro d'identification, même s'il ne s'agit que de données techniques automobiles.

Principes

- Nous ne collectons que les données nécessaires à nos activités et communiquons de façon transparente sur la collecte des données et ses finalités. Nous veillons à ce que les données soient stockées en toute sécurité et ne puissent pas être consultées par des personnes non autorisées.
- Nous prenons en compte les considérations de protection de la vie privée dès le développement de nos produits et services, ce que l'on appelle la « protection des données personnelles dès la conception ». Nous veillons à ce que tous les traitements de données soient entièrement conformes aux lois pertinentes, telles que le RGPD et la directive européenne « vie privée et communications électroniques ».
- Nous respectons les droits des personnes dont nous collectons les données, y compris le droit d'information, d'accès et de rectification, de portabilité, d'opposition au traitement de leurs données, ainsi que le droit à l'oubli.
- Nous prenons soin de la vie privée de nos clients, salariés et entités partenaires. Il s'agit d'une valeur fondamentale de la culture d'entreprise de Toyota ; nous sommes soucieux du respect de la vie privée par le biais des procédures de protection des données personnelles de Toyota Motor Europe (TME) et de TMMF, de processus internes appropriés, et de la formation continue.

Votre mission

- Familiarisez-vous avec le RGPD et la procédure de protection des données personnelles de TMMF, et appliquez les politiques et procédures pertinentes en matière de sécurité et de protection des données personnelles.
- Avant de collecter des données personnelles, assurez-vous qu'une évaluation appropriée de l'impact des données a été effectuée et identifiez le fondement juridique, la finalité et la période de conservation appropriés.
- Informez de manière transparente les personnes dont vous collectez ou traitez les données. Elles doivent être conscientes que nous utilisons leurs données personnelles, à quelles fins, comment et pendant combien de temps ces données seront utilisées et avec qui elles pourraient être partagées. Communiquez de manière simple et compréhensible, en utilisant un langage clair et simple.
- Veillez à ce que les procédures de traitement, de conservation et de stockage sécurisé des données personnelles soient suivies dans le strict respect du RGPD.
- Ne collectez et n'utilisez les données personnelles qu'aux fins communiquées aux personnes concernées. Si par exemple Toyota collecte des données pour la vente d'une voiture à un client, nous ne pouvons pas les utiliser pour des campagnes de marketing, sauf si la personne y a explicitement consenti.
- Limitez la collecte de données personnelles à ce qui est strictement nécessaire aux fins spécifiées. Les données personnelles qui ne sont pas strictement nécessaires aux fins communiquées ne peuvent pas être collectées.
- Ne conservez les données personnelles que le temps strictement nécessaire. Une fois que les informations ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées, nous devons les effacer ou les anonymiser. Nous ne pouvons pas conserver les données personnelles indéfiniment.
- Signalez immédiatement tout incident lié aux données personnelles, tel un piratage, une perte de données, un accès non autorisé, un vol ou une utilisation abusive, aux référents Conformité Ethique (Corporate Planning) de TMMF. Il est crucial d'agir vite car Toyota doit rapporter certains incidents de données aux autorités compétentes dans les 72 heures.

Nos références

- Procédure RGPD de TMMF

Respecter la réglementation sur les données personnelles est essentiel pour conserver la confiance des clients, salariés et partenaires





NOUS
PRENONS
SOIN
DE LA
SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à protéger et à préserver l'environnement pour les générations actuelles et futures. D'ici 2030, tous les investissements nécessaires seront réalisés pour que toutes les entités du Groupe Toyota atteignent la neutralité carbone (scopes 1 et 2). Outre nos sites de construction automobile européens, ceci inclut également le siège social de Toyota Motor Europe et des entités commerciales européennes, tous les sites de pièces détachées et les plateformes logistiques. Notre engagement écologique s'applique également à nos produits. En tant que leader des technologies hybride et à hydrogène, Toyota investit continuellement dans l'amélioration de sa performance environnementale. Ceci inclut la réduction des émissions de CO2 et d'oxydes d'azote. Nous encourageons le recyclage, la réparation et la réutilisation. Dans son processus de production, Toyota met en place des programmes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à diminuer les consommations d'eau et d'énergie, à augmenter l'utilisation de matériaux recyclés et à limiter les déchets.

Principes

- Nous nous engageons à réduire continuellement l'impact environnemental de nos produits tout au long de leur cycle de vie. Nous concevons et fabriquons nos produits dans l'optique d'améliorer leur performance environnementale et de promouvoir la réparation, la réutilisation et le recyclage des ressources.
- Notre objectif est de développer une société où les personnes, la mobilité et la nature peuvent coexister en harmonie. La Charte de la Terre Toyota et le Challenge Environnemental Toyota 2050 sont les bases d'un programme exhaustif de management environnemental sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.
- Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2030, nous prenons des initiatives pour réduire l'empreinte carbone de nos opérations logistiques, en étroite collaboration avec nos fournisseurs, prestataires et autres entités partenaires.
- Nous favorisons le recyclage des matériaux usagés dans le but d'éviter autant que possible les déchets liés à nos activités.



—...
Scope 1 : émissions directes de gaz à effet de serre provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, notamment les émissions de combustion des chaudières, fourneaux, véhicules, etc.
Scope 2 : émissions indirectes provenant de l'électricité achetée et consommée par l'entreprise.



Votre mission

- Anticipez et évaluez l'impact de vos activités sur l'environnement. Respectez toutes les lois environnementales et prenez des mesures constructives pour réduire l'impact environnemental de vos projets. Soyez à l'écoute des préoccupations environnementales de la communauté locale.
- Familiarisez-vous avec les politiques et les objectifs environnementaux de Toyota, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'eau et d'énergie, la conservation des ressources, le recyclage, la réutilisation et la réparation.
- Signalez immédiatement les incidents ou les situations qui présentent un risque pour l'environnement.

Nos références

- *Toyota Earth Charter* (Charte de la Terre Toyota)
- *Toyota Environmental Challenge 2030* (Challenge Environnemental Toyota 2030)
- *Toyota Sustainable Purchasing Guidelines* (Directives Toyota pour les achats durables)
- Charte TMMF des achats responsables

Nous nous engageons à réduire continuellement l'impact environnemental de nos produits pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2030

RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET ACTIVITÉS POLITIQUES

Le secteur de l'automobile et de la mobilité connaît une transformation majeure portée par les nouvelles technologies, l'évolution des préférences des consommateurs, les priorités climatiques et énergétiques et l'évolution du cadre réglementaire. Nous nous efforçons de créer une relation de confiance avec les institutions, les administrations, les agents publics et les entreprises publiques. Dans nos contacts avec les acteurs publics, nous agissons toujours avec une intégrité sans faille, la plus grande transparence et dans le plein respect des lois et règlements.



Principes

- Nous entretenons des relations transparentes et appropriées avec les institutions, les administrations, les agents publics et les entreprises publiques. Nos salariés agissent avec une intégrité sans faille, la plus grande transparence et en totale conformité avec les lois et règlements.
- Dans nos requêtes, nous gardons toujours une approche politiquement neutre et veillons à ce que nos demandes soient raisonnables et justifiées.
- Nos fonds, biens ou services ne sont jamais utilisés pour faire des dons politiques ou soutenir un candidat à une fonction politique.

Votre mission

- Dans vos relations avec les administrations, les institutions et les entreprises publiques, agissez toujours avec la plus grande intégrité, de manière transparente et en totale conformité avec les lois et les règlements.
- Les gouvernements, les ministères, les institutions et les entreprises publiques ont des règles spécifiques régissant les processus de passation des marchés et d'appel d'offres. Familiarisez-vous avec ces règles et assurez-vous de les respecter à la lettre.

- Familiarisez-vous avec la politique Cadeaux et Invitations de TMMF, les Engagements anti-corruption de TMMF, ainsi que la politique Anti-Corruption du Groupe.

Nos références

- Engagements anti-corruption de TMMF
- *Global Anti-Bribery and Anti-Corruption Policy* (Politique Anti-Corruption Toyota Groupe)
- Procédure Cadeaux et Invitations de TMMF

*Toyota veut être reconnu
comme un partenaire
européen digne de
confiance par sa probité,
sa transparence et sa
droiture vis-à-vis de ses
interlocuteurs publics et
politiques*

\ COMMUNICATION, CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Nous communiquons de manière respectueuse, transparente et professionnelle. Nos communications soutiennent la stratégie et la réputation de la marque Toyota en tant qu'acteur majeur du secteur automobile. Nous protégeons les informations confidentielles, industrielles et commerciales, y compris celles couvertes par les droits de propriété intellectuelle de Toyota, et prenons les mesures appropriées pour les conserver en sécurité.

Principes

- Nous créons des relations constructives avec nos interlocuteurs et notre communauté en communiquant de manière respectueuse, transparente et professionnelle. Nous partageons honnêtement les informations sur nos activités, nos produits et nos services, et sommes à l'écoute de toutes les parties prenantes.
- Nous veillons à ce que nos communications soient exactes, fiables et véridiques. La communication financière, y compris les comptes annuels, doit être transparente, fiable et non trompeuse. Nos rapports et nos registres sont en conformité avec toutes les lois applicables, les normes comptables internationales et les obligations fiscales.
- Nous protégeons nos biens physiques, tels que les installations et les équipements, ainsi que nos biens immatériels, tels que la propriété intellectuelle (brevets, marques, dessins et modèles, savoir-faire). Nous ne partageons pas d'informations professionnelles confidentielles ou internes, telles que le savoir-faire, les secrets d'activité, les organigrammes, les plans de production, les informations sur notre stratégie, et nous prenons des mesures appropriées pour les conserver en sécurité.





© TMMF ©Samuel Dhote

Votre mission

- Lorsque vous communiquez avec des tiers, assurez-vous que toutes les informations fournies sont exactes, fiables et véridiques. Les déclarations trompeuses, les exagérations, les omissions ou les informations erronées nuisent à la crédibilité et à la réputation de Toyota.
- Les déclarations publiques au nom de Toyota, ou les commentaires à la presse ou sur les réseaux sociaux, ne peuvent être faits qu'avec l'aval préalable de la Direction et conformément à la communication officielle d'entreprise. Si vous êtes contacté par une personne des médias au sujet de Toyota, indiquez-lui toujours de contacter le Service Communication de l'entreprise.
- Prenez les mesures appropriées pour protéger les informations confidentielles ou commerciales telles que le savoir-faire, les secrets d'activité, les organigrammes, les plans de production ou de vente, ou des informations d'ordre stratégique.
- Protégez les biens et la propriété intellectuelle de Toyota. La propriété intellectuelle comprend les brevets, les dessins et modèles, les marques, les droits d'auteur, les secrets industriels.

- Respectez la propriété intellectuelle d'autrui.
- La communication externe doit être réalisée conformément aux politiques et aux procédures internes de Toyota en matière de communication.
- Familiarisez-vous avec la politique médias sociaux de TMMF. Indiquez clairement que toutes les opinions exprimées sur les médias sociaux sont les vôtres et non celles de Toyota. Restez exigeant en termes d'éthique et de courtoisie.

Nos références

- *TME's Information Security Policy* (Politique de sécurité de l'information de TME)
- *TME's Internal IT Security Policy* (Politique interne de sécurité informatique de TME)
- Politique média sociaux de TMMF
- Identité visuelle des entreprises Toyota (charte graphique)
- Identité visuelle de la marque Toyota (logo)
- Identités visuelles des marques Lexus, Kinto, Gazoo Racing.







L'INTÉGRITÉ
AU COEUR
DE TOUTES
NOS
ACTIONS

\ SÉCURITÉ ET QUALITÉ DES PRODUITS

Chaque jour, de nombreuses personnes conduisent nos véhicules ou voyagent à leur bord. Notre engagement de viser les plus hauts niveaux de sécurité et de qualité garantit qu'ils se sentent en sécurité et limitent leur exposition aux risques.



Notre approche de la qualité est basée sur le principe du *Ji-Kotei-Kanketsu* : intégrer la responsabilité de la qualité à chaque étape du processus « pour s'assurer que les défauts ne sont jamais transmis au processus suivant ». Ceci signifie que tous les salariés assument la responsabilité de la qualité de leur travail. Si une personne, et pas seulement celles employées dans les ateliers de production, identifie un problème, elle peut alerter, voire interrompre la production. Il en résulte une qualité responsabilisée à chaque étape de chaque processus.

Principes

- La sécurité et la qualité sont les axes impératifs de tous nos processus, de la R&D à la conception des voitures en passant par la production, la vente et les services après-vente. Au cœur de nos process, ces axes sont notre préoccupation constante pour fournir des produits et des services sûrs et de haute qualité.
- Nous sommes attentionnés et à l'écoute de nos clients pour comprendre leurs besoins et dépasser leurs attentes. Leur point de vue indépendant et leur expérience sont essentiels à nos objectifs de qualité.
- Nous fournissons aux clients des informations adéquates sur les équipements de sécurité de nos véhicules, et des instructions sur la façon de les utiliser en toute sécurité.



© Samuel Dhote

Votre mission

- Appropriiez-vous la qualité de votre travail et assurez-vous que les défauts ne sont jamais transmis à l'étape ultérieure d'un processus.
- Comprenez les besoins de vos clients et livrez un travail de qualité dépassant leurs attentes sur nos produits et services.
- Signalez immédiatement à votre supérieur hiérarchique tout produit ou procédé qui pourrait présenter un risque pour la sécurité ou la qualité.

*Les véhicules
Toyota se
démarquent
grâce à
l'implication
et aux efforts
quotidiens de
tous les salariés*

ACTIVITÉS D'APPROVISIONNEMENT

Nous menons nos activités avec l'éthique et l'intégrité maximales. Nos pratiques d'approvisionnement et nos relations avec les fournisseurs jouent un rôle crucial dans le respect de ces valeurs. Nous sélectionnons nos fournisseurs et entités partenaires de manière équitable, transparente et dans le respect des pratiques concurrentielles. Nous demandons à nos fournisseurs d'être exigeants en matière de droits de la personne, de responsabilité environnementale, de conformité légale, de qualité et de sécurité.

Principes

- Nous traitons tous les fournisseurs avec équité, égalité et respect. Nous promouvons une concurrence loyale et sélectionnons les fournisseurs sur la base de critères transparents et objectifs, tels que la qualité, le prix et les aptitudes.
- Nos processus d'approvisionnement sont transparents, ce qui garantit l'égalité des chances à tous les fournisseurs. Nous maintenons des procédures claires et documentées pour la sélection et l'évaluation des fournisseurs.
- Les salariés impliqués dans la sélection ou l'évaluation des fournisseurs doivent déclarer tout conflit d'intérêts potentiel, qu'il soit direct ou indirect. Toute forme de corruption, de pots-de-vin ou de paiement de facilitation est strictement interdite. Les cadeaux et les invitations sont refusés, sauf autorisation conforme à la politique TMMF des cadeaux et invitations.
- Nous favorisons des relations de respect mutuel avec nos fournisseurs, fondées sur la confiance, la communication ouverte et le professionnalisme.

Votre mission

- Sélectionnez et évaluez les fournisseurs de manière objective, équitable et transparente, dans le strict respect des lois en vigueur et de la Charte des achats responsables de TMMF.
- Évitez les conflits d'intérêts, ou les situations qui pourraient soulever des questions sur votre capacité à exercer un jugement indépendant. Signalez à votre management tout conflit d'intérêts potentiel.
- Signalez au responsable conformité toute violation de la Charte des achats responsables de TMMF, ou toute situation abusive, telle que le non-respect de procédures de sélection et d'évaluation appropriées ou toute autre exercice d'influence ou pression abusive.
- N'acceptez un cadeau ou une invitation que si cela est autorisé par la politique cadeaux et invitations de TMMF. Signalez immédiatement toute tentative de corruption, de pot-de-vin ou d'influence abusive relative à la sélection ou l'évaluation des fournisseurs.

Nos références

- Charte TMMF des Achats Responsables
- Politique TMMF Cadeaux et Invitations
- Code Anti-Corruption de TMMF



*Nous priorisons
l'éthique et
la conformité
réglementaire dans
les relations avec
nos fournisseurs*

VENTES ET CONCURRENCE LOYALE

Nous croyons fermement en une concurrence libre et loyale. Elle garantit aux consommateurs l'accès aux meilleurs produits et services, au meilleur prix et aux meilleures conditions. Elle établit des règles du jeu équitables pour rendre possible une concurrence loyale pour toutes les entreprises, sans restriction abusive.

Le bon fonctionnement du marché et la libre concurrence sont protégés par un ensemble de règles connues sous le nom de droit de la concurrence ou législation antitrust. La réglementation édicte des règles spécifiques sur la façon dont les entreprises doivent se comporter vis-à-vis de leurs concurrents. Nous opérons dans le strict respect de ces règles et attendons de chaque salarié qu'il les connaisse et s'y conforme.

Principes

- Nous développons et vendons des produits et services dans le cadre d'une concurrence libre et loyale, dans le strict respect de la loi.
- Toyota ne conclut pas, avec ses concurrents, d'accords ou d'arrangements qui restreignent la concurrence. Il est illégal de discuter, de conclure un accord, ou de s'entendre avec un concurrent sur les prix, les remises, les primes, les coûts, l'attribution des marchés ou des clients, les investissements ou la capacité de production, la stratégie commerciale ou le lancement d'un produit, les plans marketing ou d'autres sujets commerciaux sensibles.
- Nous n'échangeons pas d'informations commerciales sensibles avec des concurrents, ni ne tentons d'obtenir de telles informations de leur part. Les informations commerciales sensibles sont celles qui sont importantes pour la concurrence entre entreprises et réduisent les incertitudes sur les marchés. Il s'agit entre autres d'informations sur les prix, des remises, bonus ou autres conditions tarifaires, des clients ou des fournisseurs, de la capacité ou des coûts de production, du chiffre d'affaires, des plans marketing, des lancements de produits, de la stratégie de marché ou de produit, des investissements, des programmes de R&D ou de leurs résultats.
- Nous sélectionnons les revendeurs et les réparateurs de nos véhicules sur la base de critères objectifs et qualitatifs. Dans l'Espace économique européen (EEE) où règne la libre circulation des biens et des services, Toyota ne pose pas de limite territoriale à ses clients. Nous ne fixons jamais de prix minimum de revente ni ne demandons d'appliquer une marge minimale.
- Nous valorisons une concurrence libre et loyale sur le marché de la revente. Les clients peuvent faire entretenir et réparer leur véhicule par des réparateurs internes ou externes à notre réseau.

Nous ne suggérerons jamais que l'utilisation d'un réparateur indépendant invalidera une garantie.

- Nous commercialisons nos produits et services avec honnêteté et sans tromperie. Nous veillons à ce que chaque affirmation figurant dans nos publicités et nos documents de marketing soit suffisamment étayée et n'induisse pas les consommateurs en erreur.

Votre mission

- Familiarisez-vous et respectez toujours la politique TME de conformité au droit de la concurrence et les lois de la concurrence en vigueur. Contactez le service juridique ou conformité si vous avez des questions sur les relations avec les concurrents, notre réseau de vente ou tout autre partenaire commercial, ou si vous avez des soupçons sur un accord ou une pratique potentiellement anticoncurrentielle.
- Demandez toujours une aide juridique avant de négocier ou de conclure avec un concurrent un accord qui comprend des aspects liés à la concurrence ou au droit, tels que des clauses de non-concurrence, des analyses comparatives ou des fournisseurs concurrents.
- Ne discutez jamais, n'échangez jamais d'informations ou ne concluez jamais d'accords avec des concurrents sur les prix, les coûts, les offres, les marchés, les territoires, les clients, les fournisseurs, les investissements ou les conditions contractuelles.
- Ne cherchez jamais à obtenir des informations commercialement sensibles de la part de vos concurrents. Demandez toujours une aide juridique avant de vous engager dans une activité d'analyse comparative.
- Ne restreignez pas la concurrence sur le marché de

la revente et ne suggérez pas que la garantie des clients serait impactée s'ils confient l'entretien de leur voiture à un réparateur indépendant.

- Faites toujours preuve d'une extrême prudence lorsque vous participez à une réunion d'un groupement professionnel de branche. Si les concurrents discutent ou fournissent des informations commercialement sensibles, prenez vos distances, quittez immédiatement la réunion et contactez le service juridique ou le service Conformité (Corporate Planning).
- N'imposez pas le prix ou la marge à laquelle les distributeurs ou détaillants indépendants doivent revendre nos produits.

Nos références

- *TME's Competition Law Compliance Policy* (Politique TME de conformité au droit de la concurrence)

Nous croyons
en une
concurrence
loyale

\ CONFIDENTIALITÉ ET DÉLIT D'INITIÉ

Le délit d'initié désigne l'achat, la vente ou la négociation de titres financiers, tels que des actions ou des obligations, sur la base d'informations non publiques. Les personnes qui ont accès à des informations confidentielles et non publiques sont dites « initiées ». Il s'agit généralement de la direction, des administrateurs, des employés, des sous-traitants et de tout autre salarié de Toyota qui a accès à des informations confidentielles sur les activités de l'entreprise, son rendement financier, ses annonces futures, ses lancements de produits, ses fusions, ses acquisitions ou d'autres événements importants susceptibles d'avoir une incidence sur le cours de l'action.

Se livrer à un délit d'initié est illégal, car cela porte atteinte aux principes d'équité et d'égalité des chances sur les marchés financiers. Cela donne à ceux qui disposent d'informations privilégiées un avantage injuste par rapport aux autres investisseurs qui n'ont pas accès aux mêmes informations.

Toyota Motor Corporation est cotée à la bourse de Londres, à la bourse de Nagoya, à la bourse de New York et à celle de Tokyo. Nous ne devons pas divulguer d'informations confidentielles et non publiques à des tiers, et nous n'échangeons pas d'actions ou d'autres titres sur la base de ces informations.

Les informations importantes non publiques comprennent, par exemple, les projections de bénéfices ou de pertes futurs, les projets d'investissements ou de restructurations importants, d'acquisitions ou de désinvestissements d'entreprises, les informations non publiées à propos de nouveaux produits ou services, ou toute autre information non publique qui, si elle était divulguée, pourrait influencer la décision d'une personne d'acheter, de vendre ou de détenir des actions ou d'autres titres d'une société.



© Samuel Dhote



Principes

- Tout type de négociation de titres d'une société lorsqu'on est en possession d'informations importantes non publiques, est contraire à l'éthique et illégal.
- Il est illégal de fournir des « conseils » commerciaux ou de partager des informations importantes non publiques avec des tiers proches, tels que des parents ou des amis.
- Les informations importantes non publiques doivent être protégées contre toute divulgation ou utilisation abusive.

Votre mission

- Lorsqu'on vous communique des informations non publiques sur Toyota ou d'autres sociétés, telles que des clients, des fournisseurs ou d'autres entités partenaires, n'achetez pas, ne vendez pas d'actions ou d'autres titres financiers (obligations) de Toyota ou des sociétés concernées.
- Ne suggérez pas, ne recommandez pas à un tiers de vendre, d'acheter ou de conserver des titres de Toyota ou d'une autre société tant que vous détenez des renseignements importants non publics sur Toyota ou cette société, même si vous ne divulguez pas les renseignements en soi.
- Conservez les informations importantes non publiques en lieu sûr. Ne les partagez jamais avec quiconque d'extérieur à l'entreprise, qu'il s'agisse de parents, amis ou communautés des réseaux sociaux. A l'interne de l'entreprise, ne partagez les informations importantes non publiques qu'avec ceux qui ont vraiment besoin de les connaître et à des fins légitimes.

*Nous ne
tirons pas profit
d'informations
non publiques,
nous ne les
dévoilons pas*





L'HONNÊTÉTÉ POUR MOTEUR

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE BLANCHIMENT D'ARGENT, SANCTIONS INTERNATIONALES

Nos produits et services ont des concurrents en fonction de leur qualité et leur valeur ; et nous menons nos activités avec la plus haute intégrité. Notre réputation est bâtie sur la confiance que nous portent nos clients, nos partenaires ou tiers ; et nous jugeons contraires à nos valeurs fondamentales les pratiques commerciales abusives, telles que les pots-de-vin, la corruption ou le blanchiment d'argent. Nous attendons de nos partenaires et relations d'affaires qu'ils respectent les mêmes valeurs éthiques.

Nous exerçons nos activités sur les marchés internationaux, et nous nous conformons à toutes les lois et réglementations applicables sur ces territoires. Nous respectons strictement les sanctions commerciales internationales et en interdisons formellement tout contournement.

Nos produits et services sont en concurrence pour leur qualité et leur valeur ; et nous n'essayons pas d'influencer les décisions, commerciales ou autres, par des cadeaux ou gratifications indus.



Verser un pot-de-vin est le fait d'offrir de l'argent ou un avantage pour influencer abusivement les actes d'un fonctionnaire, d'un fournisseur ou d'un client, ou pour obtenir de manière abusive un avantage commercial ou personnel, même s'il est proposé ou offert indirectement. Les pots-de-vin peuvent prendre de nombreuses formes et inclure des cadeaux, des voyages, des invitations ou autres avantages. Les pots-de-vin ne sont pas acceptables, qu'ils soient versés directement, par l'intermédiaire d'entités partenaires ou de tiers, ou sous forme de dons à des organisations.

Les pratiques de corruption font référence à toute conduite inappropriée ou abus de pouvoir par des personnes en position de pouvoir.

Principes

- Nos produits et services sont en concurrence selon leur qualité et leur valeur, et nous ne proposons, n'offrons, ne payons, ne sollicitons ou n'acceptons jamais de pot-de-vin de quelque nature que ce soit.
- Toyota n'autorise pas et n'effectue pas de paiement de facilitation pour inciter un acteur public à effectuer en notre faveur une tâche administrative à laquelle l'entreprise a droit de facto.
- Les cadeaux, voyages et invitations ne peuvent être offerts ou acceptés qu'en stricte conformité avec la politique TMMF en matière de cadeaux et invitations. Les dons en espèces ou en bons d'achat sont strictement interdits.
- Toyota ne pratique ni ne facilite aucune forme de blanchiment d'argent. Si nous avons connaissance d'une situation ou d'une transaction qui pourrait s'apparenter à un système de blanchiment d'argent, nous mettrons immédiatement fin à la transaction et signalerons toute transaction suspecte.
- Nous ne fournissons et n'acceptons que des cadeaux ou invitations appropriés, dans des quantités raisonnables et à des fins commerciales légitimes, et nous veillons à ce qu'ils soient conformes aux lois, règles et politiques locales applicables.
- Nous avons mis en place des mécanismes stricts de contrôle des exportations pour nous assurer que nous respectons les réglementations en matière d'exportations, y compris les sanctions commerciales internationales. Tout contournement des sanctions internationales est proscrit.



*Nous ne tolérons
ni les pots-de-vin,
ni aucune autre
forme de
corruption*

Votre mission

- Familiarisez-vous avec le code anti-corruption de TMMF, la politique mondiale Toyota de lutte contre la corruption, et la procédure TMMF des cadeaux et invitations. N'offrez pas, ne payez pas, ne sollicitez pas et n'acceptez pas de pots-de-vin ou de paiements de facilitation¹ de quelque nature que ce soit.
- Conformez-vous aux pratiques locales de recrutement, à toute réglementation en vigueur et aux règles et procédures TMMF avant d'embaucher un candidat recommandé par un agent public, ou qui a récemment tenu un poste d'agent public.
- Connaissez vos fournisseurs en vous assurant qu'ils sont sélectionnés conformément à la procédure de diligence raisonnable², sur le niveau de risque correspondant, et évitez d'entrer en relation d'affaires avec toute personne ou entité qui se livre à des pratiques de corruption ou de pots-de-vin de quelque nature que ce soit.
- Contactez immédiatement le Conseiller Ethique, le département juridique ou le service conformité, les ressources humaines, votre supérieur hiérarchique ou l'un des canaux de signalement éthique³ si vous constatez une transaction commerciale inhabituelle ou abusive, ou tout signe avant-coureur qui pourrait suggérer une forme de pots-de-vin ou de corruption. Si vous avez connaissance d'un système de blanchiment d'argent ou d'une transaction susceptible d'être utilisée comme tel, contactez immédiatement le responsable conformité de TMMF, le département juridique ou le service conformité, les ressources humaines, votre supérieur hiérarchique ou l'un des canaux de signalement éthique de TMMF. Toute participation ou discussion à ce sujet doit immédiatement être suspendue.
- Si vous exportez des véhicules, des pièces automobiles ou d'autres biens ou services, vérifiez toutes les législations pertinentes en matière d'exportation, et assurez-vous que toutes les sanctions internationales sont strictement respectées. Si vous remarquez une quelconque violation de sanctions internationales de la part d'une entité Toyota, d'un partenaire commercial ou d'un client, ou toute situation à risque qui pourrait conduire à une telle violation, veuillez contacter le Conseiller Ethique, le service Conformité, les Ressources Humaines, votre supérieur hiérarchique, ou l'un des canaux de signalement éthique de TMMF.
- Lorsque vous offrez des cadeaux ou des invitations, limitez-les à une valeur raisonnable et uniquement à des fins commerciales légitimes, et enregistrez avec précision toutes les dépenses connexes. Ne sollicitez pas de cadeau ou d'invitation de quelque personne que ce soit qui entre en relation d'affaires avec Toyota.
- N'acceptez de cadeaux ou invitations que s'ils sont appropriés, d'une valeur raisonnable, autorisés et approuvés conformément aux lois, règles et procédure TMMF applicables (y compris les limitations de valeur). Refusez les cadeaux ou invitations qui laisseraient supposer qu'ils influent sur le processus de décision de Toyota.

Nos références

- Engagements anti-corruption de TMMF
- *Global Anti-Bribery and Anti-Corruption Policy* (Politique mondiale groupe Toyota de lutte contre la corruption)
- Procédure Cadeaux et Invitations de TMMF

1 Paiement illicite pour faire accélérer une procédure administrative à laquelle nous avons droit.
2 Diligence raisonnable : surveillance de l'éthique des tiers
3 Les canaux de signalement éthique sont listés en page 44 de ce code.



\ CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les conflits d'intérêts portent atteinte à l'intégrité et à la confiance au sein d'une organisation. Les salariés doivent agir dans le meilleur intérêt de l'entreprise et éviter les situations qui peuvent compromettre leur objectivité, leur loyauté ou leur prise de décision. Nous n'utilisons les actifs de l'entreprise qu'à des fins commerciales légitimes et dans le meilleur intérêt de Toyota.

Principes

- Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts personnels, financiers ou autres d'une personne pourraient influencer ou être perçus comme influençant son jugement, ses actions ou sa décision, dans son activité professionnelle, d'une manière préjudiciable aux intérêts supérieurs de Toyota.
- Tous les salariés sont tenus de divulguer rapidement tout conflit d'intérêt, réel ou perçu, à leur supérieur immédiat et au Conseiller Ethique de TMMF. Les liens d'intérêt incluent les intérêts financiers, les contacts et relations, les autres activités professionnelles ou intérêts envers une entreprise tierce.
- Ne pas divulguer un conflit d'intérêts peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement ou à la rupture d'une relation contractuelle. Nous prenons les conflits d'intérêts au sérieux et nous attendons de chacun qu'il adopte les valeurs d'éthique et d'intégrité les plus strictes.





Votre mission

- Informez votre hiérarchie, en temps opportun et de manière préventive, de toute situation de lien d'intérêt, transaction, relation ou détention d'actifs financiers, pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.
- Évitez de vous mettre dans une situation qui pourrait générer un conflit d'intérêts. Il s'agit notamment de :
 - » Ne pas favoriser abusivement, de façon directe ou indirecte, le recrutement d'un parent, conjoint ou ami proche.
 - » Ne pas détenir d'intérêts dans une entreprise en concurrence ou en relation d'affaires avec Toyota.
 - » Ne pas utiliser les biens, les données ou la position de Toyota pour son bénéfice personnel.
 - » Ne pas faire d'investissement substantiel dans une entreprise en relations d'affaires avec Toyota.
 - » Ne pas gérer pour Toyota la relation d'affaires avec un tiers dans laquelle un parent, un partenaire ou un ami proche est le principal décideur.
 - » Ne pas recevoir de cadeau d'un tiers lors de la négociation d'une relation contractuelle au nom de Toyota.

- Familiarisez-vous avec le code anti-corrupcion de TMMF ainsi qu'avec la politique mondiale du groupe Toyota en matière de lutte contre la corruption, et conformez-vous y.

Nos références

- Code anti-corrupcion de TMMF
- *Global Anti-Bribery and Anti-Corruption Policy* (Politique mondiale du groupe Toyota en matière de lutte contre la corruption)

*Nous ne
laissons jamais
nos intérêts
personnels
influencer
nos décisions
professionnelles*

\ EXPRIMEZ-VOUS !

Ce code de conduite aborde les procédures et les positions que nous devons garder à l'esprit lorsque nous travaillons chez Toyota. Chaque fois que vous avez un doute sur la bonne attitude à adopter, consultez votre hiérarchie ou les procédures internes de l'entreprise. Vous pouvez également poser des questions ou faire part de vos préoccupations en contactant la plateforme française de recueil des signalements éthiques, ou celle du groupe Toyota, la « *Global Speak Up Line* ».

Lorsque vous souhaitez vous exprimer à propos d'une préoccupation éthique, vous n'avez pas besoin d'avoir tous les détails ou preuves, ni d'être certain qu'un acte répréhensible a été commis. Il est important de signaler le cas, afin que l'entreprise puisse prendre des mesures sans perdre de temps.

Nous considérons toute violation du Code de conduite comme un acte grave, et nous investiguons les inquiétudes des salariés de manière équitable et homogène. Si les résultats d'une investigation justifient certaines mesures, nous les prendrons et nous agissons pour éviter que des problèmes similaires ne se reproduisent.

Comment s'exprimer ?

Il existe plusieurs façons de signaler une violation éthique, qu'elle soit avérée ou présumée, en toute bonne foi et sans malveillance. Vous pouvez choisir le canal de signalement de votre préférence :

- Un représentant des Ressources Humaines
- Votre supérieur hiérarchique ou tout autre membre du management
- Le Conseiller Ethique TMMF (appel au 118 ou mail à conseiller.ethique@toyotafr.com).
- Toute personne de confiance

- Plateforme de recueil des signalements éthiques du groupe Toyota : www.ToyotaGlobalSpeakUP.com ; par e-mail (SpeakUp@Toyota.com) ; ou par téléphone au numéro gratuit 0805 98 04 48 (24h/24).
— Anonymat garanti sur demande

Engagement de non-représailles

Les représailles, qu'il s'agisse de licenciement, rétrogradation ou d'autres mesures du même ordre, relatives à l'emploi, à l'encontre des personnes qui, de bonne foi, signalent des problèmes éthiques ou participent à une investigation, sont strictement interdites. Toute forme de représailles, directes ou indirectes, à l'encontre de ces personnes, y compris toute tentative de découvrir l'identité de l'auteur anonyme d'un signalement éthique, est également considérée comme des représailles, et proscrire.

Nous vous encourageons à signaler toute mesure de représailles au Conseiller Ethique (conseiller.ethique@toyotafr.com) de TMMF.



*S'exprimer est le
point de départ de
la résolution des
problèmes*

TOYOTA

Vos contacts Conformité Ethique chez TMMF :

*Benoît Chambon, Vice-président Corporate Affairs
Eric Moyère, Directeur Communication et Business Planning, Conseiller Ethique (Compliance Officer)
Pascale Duverne, Manager Corporate Planning et Conformité, référente Conformité
Pascaline Desmousseaux, Spécialiste Conformité Ethique, référente Conformité*

Publication octobre 2024